

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 12 décembre 2023 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Daniel MORSELLI - Lysiane FREMON - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Brigitte QUERE – Grégory THERAUBE – Jean-Luc SAUTEL – Régine MARCY - Corinne LARCHER – Danièle REYNAUD

Absents excusés : - Stéphanie PREVOST - Eric BOISSIN - Albert MOZZATTI

Absents non excusés : - Alain CHARTIN

Procurations : - Stéphanie PREVOST à Dominique POUGET TIRION –Albert MOZZATTI à Jean-Pierre LAPORTE – Eric BOISSIN à Corinne LARCHER

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent APPROUVE A L'UNANIMITE

1. Adhésion groupement de commandes audit énergétique

L'article L2224-34 du Code général des collectivités territoriales autorise le SDE 07 à prendre en charge, pour le compte de ses membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires.

Suite à l'adoption du Décret Tertiaire, de nombreuses collectivités de l'Ardèche propriétaires de bâtiment de plus de 1000 m² devront procéder à des travaux leur permettant de réaliser 60% d'économie. Un audit énergétique leur sera alors nécessaire pour s'assurer de la bonne réalisation de cette obligation.

Le SDE 07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'audit énergétique, en contrepartie d'une participation financière pour permettre de réaliser une étude énergétique des bâtiments publics.

Cette participation est égale au montant de l'étude déduction faites des aides perçues par le SDE 07

Le Maire : je précise que l'audit est aux frais de la commune

C. Larcher : quels seront les bâtiments à auditer ?

Le Maire : la salle polyvalente, les salles d'animation rurale et certainement la nouvelle salle multigénérationnelle après sa construction. La loi va évoluer et un audit sera demandé pour les salles de moins de 1000m²

APPROUVE A L'UNANIMITE

2. Tarifs 2024 Eau et Assainissement

La commission a décidé de ne pas augmenter le tarif de l'eau mais d'augmenter les prestations travaux et les participations forfaitaires à l'assainissement collectif à hauteur 3,5% ainsi que pour les frais d'accès au réseau d'eau à hauteur de 7% environ.

Le Maire : la commission s'est calée sur le taux de l'inflation et sur un retard cumulé d'année en année (SISPEC et communes Beaume-Drobie).

JL Sautel : en 2026, quelle sera l'augmentation ?

Le Maire : c'est pour éviter une trop importante augmentation après 2026 que l'on essaie de s'aligner sur les autres communes de Beaume-Drobie. En général on se situe dans une moyenne inférieure

Dominique Pouget Tirion : l'abonnement du SISPEC est à 100€ et nous sommes à 77€

Le Maire : en 2026, les tarifs seront lissés et on essaie de ne pas créer de trop grosses différences

C. Larcher : vu la sécheresse on aurait pu se poser la question d'augmenter les travaux subventionnés

Dominique Pouget Tirion : l'agence de l'Eau ne nous accompagne que sur les gros travaux et non l'assainissement

T. Berrès : et cela ne concerne que les nouveaux branchements

Dominique Pouget Tirion : il y a eu beaucoup moins de consommation cette année malgré la sécheresse

Le Maire : j'ai lu une étude sur les tarifs évoluant avec les consommations : il semblerait que cette solution présente plus d'inconvénients que d'avantages.

T. Berrès : on s'est posé la question mais passer sur une double tarification n'est pas judicieux, on n'est matériellement pas à même de le faire.

JL Sautel : le prix de l'eau est à 1,90€.: on en est où par rapport aux autres communes ?

Dominique Pouget Tirion : nous sommes dans la moyenne

T. Berrès : quelques communes ont des tarifs plus bas mais ce sont souvent les petites communes qui transfèrent, pour compenser, le coût de l'eau sur le budget général. Pour Lablachère ce n'est pas possible

Dominique Pouget Tirion : les 10 communes CdC Beaume-Drobie qui sont au SISPEC et SEBA sont hors TVA.

T. Berrès : les sénateurs revoient la loi NOTRe régulièrement pour l'assouplir avant 2026

Le Maire : le budget EAU est sain

Vote : NE PAS TOUCHER AU PRIX DE L'EAU et AUGMENTATIONS : à 3,5% prestations et forfaits accès au réseau d'eau - 7% pour abonnement de l'eau et l'assainissement

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable

Le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

JL Sautel : on nous demande de valider les contrôles faits ?

Dominique Pouget Tirion et le Maire : En fait on approuve la transparence du document avant communication au public.

Le rapport comprend la consommation, les fuites, les nombres d'abonnés, les travaux, les analyses, les sondages de toutes les sources, etc., toutes les indications sont dans le document.

C. Larcher : pourquoi n'indique-t-on pas les travaux (page 22) ?

Dominique Pouget Tirion : quand je fais la déclaration je n'ai pas à remplir ces données.

Dominique Pouget Tirion : Les impayés on bien baissé et la régie a permis d'en faire rentrer une grande partie

M. Carrier : Pour 2022 il reste 18000€ de créances qui ont envoyés au Trésor public qui procèdera à des saisies. On est à environ 97% de recouvrement.

On a facturé moins en raison des économies d'eau, mais c'est de la ressource en moins pour les travaux futurs.

Le Maire : en 2020 on avait 120 000€ environ d'impayés. Nous sommes en régie depuis janvier 2022 ce qui a permis grâce à un travail assidu de récupérer les impayés. De plus c'est plus facile pour les abonnés de venir à la mairie demander un aménagement de paiement que d'aller aux impôts à Aubenas.

C. Larcher : les usagers vont-ils recevoir ce rapport ?

Le Maire : Non mais on mettra un lien sur le site de la mairie

JL Sautel : Quelle est la cause des interruptions d'alimentation en eau non programmées ?

Dominique Pouget Tirion et le Maire : des fuites, ruptures de canalisations. Elles sont signalées très rapidement sur les réseaux sociaux.

Le Maire : en général l'information d'alerte arrive dans les minutes qui suivent par l'intermédiaire de PanneauPocket

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. Régularisation cession domaine public quartier le Cardinal

Par décision du Tribunal de Grande Instance de Privas (07) en date du 8 novembre 1967 cette juridiction a reconnu une parcelle de 33ca comme étant la propriété de Madame ALLAMEL Albertine et non du domaine communal.

Néanmoins, cette décision n'a jamais été communiquée au service du cadastre et cette parcelle était considérée jusqu'à aujourd'hui dans le domaine public communal.

Ce terrain sans issue est délimité par les bâtiments d'habitation G106 et G107 sur lesquels il s'appuie. Il n'est pas affecté à l'usage du public.

Les propriétaires actuels demandent à la commune de régulariser cette affaire.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'aliénation de cet espace de 33ca cadastré n° G1715 selon le document d'arpentage joint à la présente puis le céder aux demandeurs à titre gratuit.

Une enquête publique n'est pas nécessaire car ce n'est pas un terrain communal.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Jean-Luc SAUTEL : souhaite que l'on mette à l'ordre du jour du prochain conseil, l'éclairage du village en nuit profonde

Le maire : tant que le SDE07 n'aura pas remplacé l'éclairage existant nous ne pourrons pas moduler les heures. Avec le nouveau dispositif nous pourrons moduler, restreindre voire couper l'éclairage aux heures que nous choisirons. L'éclairage a été remis à Drome sur la demande de plusieurs personnes

D. MORSELLI : Le chantier de Notre-Dame est terminé ; les radars pédagogiques seront installés en janvier. L'entretien courant de la voirie est fait . L'élargissement de la Route de Boissin sera réalisé en mars 2024

Nicole DJIANN : Le bulletin municipal annuel est quasiment terminé. Je rencontrerai l'imprimeur en début de semaine prochaine pour déterminer l'emplacement des photos et des visuels publicitaires. Ce bulletin a représenté un très gros travail de mise en page, de corrections et de prospection pour les visuels publicitaires. C'est une première pour la mairie, mais je pense qu'il sera apprécié. Cette expérience nous servira pour l'année 2024

Yannick MARCHAL : la commune de St Alban a voté pour un parc photovoltaïque de 30 ha sur Bourbouillet. Un collectif de bergers va se monter car ils trouvent que cela fait trop. De plus à cet endroit, il y a beaucoup de dolmens et des pâturages. Même projet à Grospierres sur une zone de dolmens également. Tout cela sera évoqué lors de la réunion publique organisée par Païolive le 19 janvier 2024

Réunion pour le collectif des ordures ménagères : grosse augmentation prévue, 15% sur la part du SICTOBA, pas d'augmentation de la CDC, soit au global 3,8% d'augmentation pour les particuliers. Si les habitants ne se mettent pas à trier sérieusement leurs déchets, l'augmentation sera plus importante l'année suivante.

Ils avaient évoqué de moduler les tarifs selon le nombre de personnes par foyer ; cela n'a pas été retenu

C. Larcher : un composteur devait être installé à Drôme qu'est-ce que l'on attend pour en mettre ailleurs ?

Yannick Marchal : les autres quartiers de Lablachère sont constitués de maisons individuelles donc il n'y aura pas de composteur collectif. Le gros souci ce sont les supermarchés qui mettent les invendus dans les poubelles.

C. Larcher : puisque vous comptez mettre un composteur à Drôme, les riverains pourraient négocier en compensation que la mairie remette en fonction l'éclairage public

Le Maire : c'est fait depuis une semaine afin d'assurer la sécurité des usagers et sans ce genre de négociation

Brigitte QUERE : S.O.

Grégory THERAUBE : S.O.

Corinne LARCHER : La circulation dans le village et notamment au Castelet est à revoir : c'est un endroit dangereux et il n'y a pas d'éclairage

Le maire : lorsqu'il y aura le nouveau dispositif on pourra éventuellement prévoir un éclairage ; le département n'a pas voulu confirmer un aménagement piétons proposé par la municipalité.

Normalement ADIS a prévu un éclairage nous allons vérifier

- La voie douce ou en est-on ?

Le Maire : Dès que la CdC atteint 80% des subventions, elle attaque les travaux certainement dès 2^{ème} trimestre 2024

T. Berrès : on est en négociation avec des propriétaires de terrains qui veulent les vendre à des prix prohibitifs et il n'en est pas question. Par le fait on rétrécira certainement la voie douce, nous attendons les documents d'arpentage, mais la voie douce se fera-

- Dans le CR de la commission affectation de l'ancienne caserne, il est évoqué la location éventuelle de la caserne à Labeaume en Musique est-ce que cela arrêterait d'autres projets ?

Le Maire : non c'est un bail de 2 ans qui ne nous engage pas dans notre décision sur la destination de l'ancienne caserne

T. Berrès : au départ on se réservait une seule travée mais la commission a fait remarquer que l'on avait besoin d'une autre travée pour pouvoir stocker du matériel. La proposition a été faite à Labeaume en Musique et on aura une réponse jeudi

- Départ de la secrétaire quelle est la suite ?

Le Maire : Pour l'instant nous répartissons le travail entre les secrétaires qui restent

Régine MARCY : S.O.

Danièle REYNAUD : S.O.

La séance est levée à 21h 10

Jean Pierre LAPORTE

Maire



Nicole DJIANN

Secrétaire de séance

5. Constatation des provisions 2023 pour créances douteuses du budget mairie et budget eau assainissement

Ce sont les créances irrécouvrables principalement l'eau et occupation du domaine public. On fait chaque année des provisions pour créances douteuses, et l'on crée les provisions pour créances douteuses :

Budget principal :

Total créances douteuses 2021 et antérieurs : 1 018.48 €

Provisions à constituer sur l'exercice 2023 : 509.24 €

Budget annexe eau :

Total créances douteuses 2021 et antérieurs : 28 508.14€

Provisions à constituer sur l'exercice 2023 : 19 955.70 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

Questions diverses

- Distribution des colis de Noël

Les colis sont à disposition depuis jeudi, merci de venir les chercher. Les bénéficiaires sont très contents de recevoir la visite d'un élu à cette occasion. Il est bien que tous les membres du conseil participent à cette opération; il en reste 20 environ sur 180. Les colis ont été distribués dans les EPADH. Les élus n'ayant pas pris les colis sont invités à le faire à la fin de la séance du conseil.

- Départ Cécile

Cécile GUIGON fait l'entretien des locaux communaux et le portage des repas. Elle nous quitte mi-janvier et rejoindra l'équipe du SMAM. Nous réfléchissons à une solution de remplacement.

- Arbre de Noël des employés le 15 décembre 2023 à 18h00

Ils apprécient beaucoup que les élus soient présents pour cet événement et qu'ils passent un moment avec eux. Faites l'effort de venir, cela leur donne l'importance qu'ils méritent

- Vœux de la municipalité le dimanche 14 janvier 2024

Les invitations sont en cours d'envoi et le carton d'invitation sera diffusé sur les réseaux sociaux

- Le Maire souhaite un bon Noël et une bonne fin d'année à l'ensemble des élus

Tour de table

Martine CARRIER : S.O. (sans observation)

Roger HALEGOUET : La collecte des jouets pour le SICTOBA à la mairie et à l'école a été très fructueuse. Nous réfléchissons au remplacement de Cécile GUIGON

Dominique POUGET TIRION : les travaux chemin de Brujas ont commencé par Chalencon. Les ouvriers arrêtent le chantier pour congés du 22/12/2023 au 8/1/2024.

Les compteurs de sectorisation sont posés route de Planzolles, et en cours rue de la République, soit 2 compteurs posés sur 5.

A cette occasion il a été constaté une fuite mais les employés n'ont pas réussi à la détecter. Les ouvriers arrêtent le chantier pour congés du 22/12/2023 au 8/1/2024.

Lysiane FREMON : la boîte aux lettres du Père Noël a beaucoup de succès. Le courrier est remis à la poste le 18/12 et chaque enfant, qui a mis son adresse, aura une réponse.

Je vous rappelle le pot de départ de Marie Monnier demain mercredi 13 décembre à 16h30

Thierry BERRES : S.O.